

Publications économiques et financières



Conjoncture financière

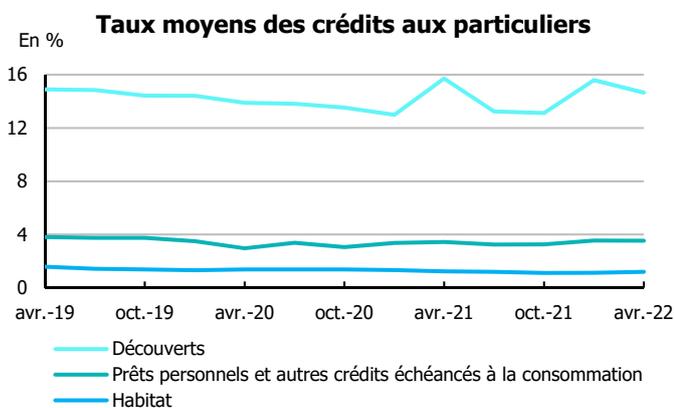
Septembre 2022

TAUX DES CRÉDITS AUX PARTICULIERS À LA RÉUNION

2^E TRIMESTRE 2022 LES TAUX DE CRÉDITS À L'HABITAT DÉBUTENT LEUR REMONTÉE

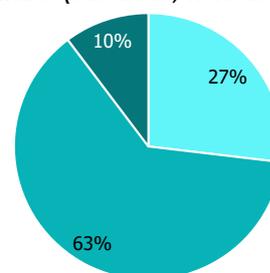
- À La Réunion, le taux moyen des nouveaux **crédits à l'habitat** s'accroît mais reste en dessous de son niveau d'avril 2021. Il s'élève à 1,20 % au 2^e trimestre 2022 contre 1,13 % le trimestre précédent, soit +7 points de base. La durée moyenne de ce type de prêts s'élève à 21 ans pour un montant moyen d'emprunt de 149 000 euros.
- Le taux moyen **des prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation** reste stable à 3,54 % au 2^e trimestre 2022. La durée moyenne des prêts personnels est de 5 ans, pour un montant moyen de 18 500 euros.
- Les taux appliqués à La Réunion restent proches de ceux appliqués en France entière, à l'exception des taux moyens des découverts.

Caractéristiques des nouveaux crédits à La Réunion



Sources : IEDOM, Banque de France

Répartition des flux de nouveaux crédits aux particuliers (sur un an, hors découverts)



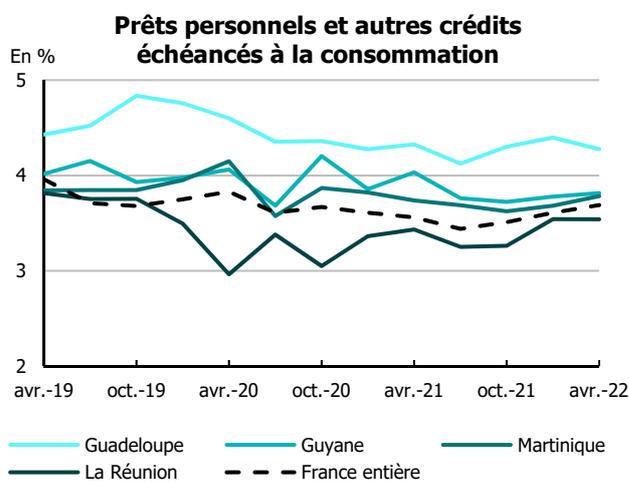
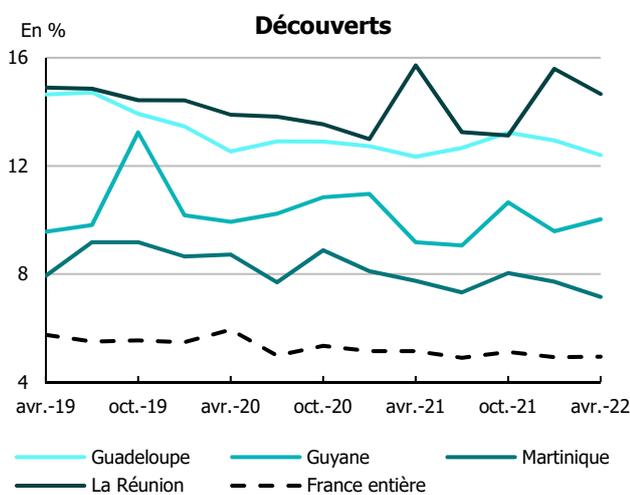
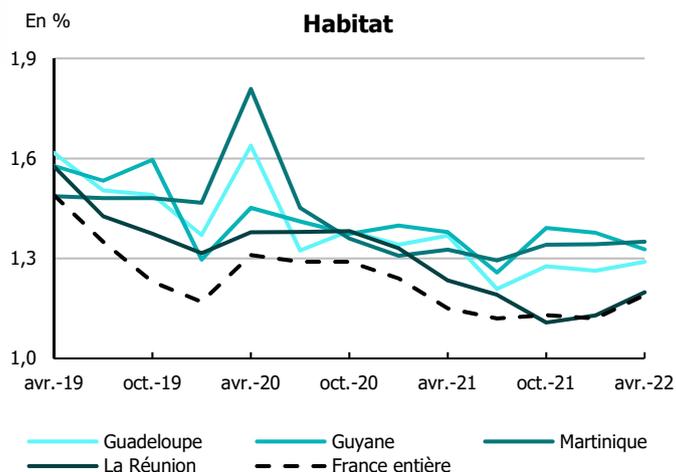
- Prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation
- Habitat
- Autres crédits

Sources : IEDOM, Banque de France

Taux moyens débiteurs en %							Variations (en pdb*)	
		avr.-21	juil.-21	oct.-21	janv.-22	avril-22	1 an	1 trim
La Réunion	Découverts	15,72	13,25	13,13	15,59	14,66	-105	-93
	Prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation	3,43	3,25	3,26	3,54	3,54	11	0
	Habitat	1,23	1,19	1,11	1,13	1,20	-4	7
France entière	Découverts	5,15	4,90	5,12	4,92	4,94	-21	2
	Prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation	3,56	3,44	3,51	3,61	3,69	13	8
	Habitat	1,15	1,12	1,13	1,12	1,19	4	7

* point de base

Taux moyens des crédits aux particuliers par géographie



MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements ayant leur activité à La Réunion. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du trimestre aux particuliers. Les particuliers désignent les personnes physiques à l'exception des entrepreneurs individuels.

L'enquête de La Réunion exploite un peu plus de 17 000 déclarations relatives aux crédits consentis au cours du trimestre.

Les taux d'intérêt moyens pondérés ainsi que les montants de contrats nouveaux sont calculés conformément aux définitions harmonisées de la BCE. Les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE), ils correspondent à la composante intérêt du taux effectif global (TEG). Les taux présentés dans cette note sont des taux moyens pondérés par le montant du crédit.

Les crédits aux ménages sont définis de la façon suivante :

- (i) Les crédits à l'habitat intègrent l'ensemble des crédits à l'habitat des ménages, et ce, quelle que soit la période de fixation initiale du taux (PFIT).
- (ii) Les découverts incluent toutes les utilisations de découvert enregistrées au cours d'un mois de référence ainsi que les crédits de trésorerie non échéancés (crédits permanents ou revolving). Le montant déclaré est le montant débiteur moyen constaté au cours du mois de référence.
- (iii) Les prêts personnels incluent, en plus des prêts personnels, les financements de ventes à tempérament et les prêts sur carte de crédit.